

ACTU | Haute-Loire et région

HAUTE-LOIRE

## Face au rat taupier, un traitement chimique autorisé à grande échelle

G.A.



*L'utilisation du traitement chimique Ratron GW à l'aide d'une charrue, pourra s'effectuer sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021, mais la dérogation pourrait être prolongée. Le Progrès/ DR*

**Les agriculteurs se consolent. Une dérogation vient d'être obtenue pour traiter le rat taupier qui envahit depuis plusieurs mois les champs et prairies de Haute-Loire.**

Le désarroi des exploitants agricoles, face [aux dégâts énormes causés par les rats taupiers](#) dans les cultures, avait été évoqué [lors de la dernière session](#) de la chambre d'agriculture de Haute-Loire par Agnès Delsol, de la Direction des territoires.

Elle avait annoncé une demande de dérogation pour pouvoir épandre à la charrue, et donc à plus grande échelle, le fameux traitement chimique « Ratron GW » habituellement appliqué à la canne, une méthode inadaptée face à l'ampleur du fléau.

Depuis l'interdiction de la bromadiolone en 2020, la seule molécule désormais autorisée en lutte chimique est en effet le phosphore de zinc, commercialisé sous les

noms de Ratron GW et Ratron GL. Finalement, une autorisation du ministère chargé de l'agriculture relayée par la préfecture a bien été obtenue pour l'application à la charrue-taupe à soc creux du Ratron GW entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2021, afin de lutter contre les campagnols en prairies qui font des ravages et pas seulement sur le Mézenc. À noter que cette dérogation pourra être suivie d'une deuxième période dérogatoire en fonction des besoins.

En tout cas, il s'agit là d'un sérieux espoir de voir sortir du tunnel de nombreuses exploitations mises en danger par ce fléau récurrent qui détruit les cultures. La Région, pour sa part, a mis la main à la poche avec des aides allouées aux exploitants concernés.

### • « **Les raticides chimiques entraînent la destruction des prédateurs** »

L'analyse du fléau des rats taupiers par l'association pour la protection des animaux sauvages est assez acerbe envers ceux qui exploitent des terres sur le plateau.

Pour expliquer la situation de surpopulation du rat taupier, Serge Morel, le délégué départemental de l'association, pointe sans détour la modification du milieu naturel. « Les agriculteurs arrachent bosquets, haies et murets et suppriment les lieux de nichoirs des rapaces et les gîtes des petits carnivores ».

Il déplore aussi « que les raticides chimiques entraînent la destruction de la plupart des prédateurs naturels ». Autre facteur aggravant soulevé par Serge Morel : les chasseurs tirent le renard, qui est pourtant un grand consommateur de campagnols (jusqu'à 8 000 rats dévorés par an d'après lui).

« Plus de 6 000 renards sont déclarés tués chaque année dans notre département, et on imagine que le nombre réel doit être supérieur ! » indique le responsable.